



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU DE LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE (CSA-R DSNJ)

3 décembre 2025

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de tensions internationales et de menaces hybrides, la Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ) est un acteur stratégique pour la sécurité nationale. Elle assure le lien Armée-Nation grâce à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), sensibilisant la jeunesse aux enjeux de défense. Elle rappelle que la liberté implique des devoirs et prépare à une citoyenneté responsable. La JDC favorise l'engagement citoyen en informant sur les possibilités d'engagement, comme les réserves ou les métiers de la défense, indispensables en cas de crise. Enfin, elle développe la résilience collective face aux risques et à la désinformation. Plus qu'une formalité, la JDC est un outil stratégique pour la sécurité et la cohésion nationale.

Depuis la généralisation de la nouvelle JDC, les agents démontrent chaque jour une implication remarquable, face à des évolutions permanentes, dégradant souvent les conditions de travail.

Sans leur investissement, les seuls moyens matériels disponibles ne permettraient pas l'atteinte de l'objectif et pourtant, leur engagement reste insuffisamment reconnu.

La CFDT tient à rappeler que tout cela doit désormais se traduire dans les faits :

- par des conditions de travail conformes à la loi,
- et par une reconnaissance à la hauteur de la charge assumée.

Ainsi, la pause obligatoire de 20 minutes, lors des journées continues, est un droit inscrit dans la Loi.

## **DÉCLARATION LIMINAIRE**

Le Code du travail est explicite. L'article L3121-16 stipule que « Dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes. »

Or, depuis la mise en œuvre de la JDC, les agents travaillent en journée continue de 9 à 10 heures, souvent sans possibilité effective de prendre cette pause, parfois même sans pouvoir se restaurer.

Il ne s'agit pas, rappelons-le, d'un confort, mais bien d'un droit opposable.

Conscients de la contrainte organisationnelle de la JDC, nous ne demandons pas la mise à disposition d'une salle dédiée, bien que prévue par les textes.

### **La CFDT exige donc :**

- l'intégration de la pause obligatoire de 20 minutes dans le déroulé scripté de la JDC ;
- que les encadrants puissent bénéficier d'un repas digne, assis, dans des conditions d'hygiène acceptables.

Concernant le statut des agents administratifs, la CFDT dénonce un non-respect manifeste des textes.

Ainsi, le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux personnels administratifs du ministère de la Défense stipule dans son article 4 que :

*« Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat. »*

Or, la JDC-NG exige désormais d'eux des missions qui dépassent clairement le cadre réglementaire de leur statut (entre autre : animation d'ateliers, manutention et port de charges, gestion de stocks, travail extérieur, horaires atypiques et découchés, etc.).

### **La CFDT demande donc :**

- la reconnaissance rapide et formelle de ces sujétions, dans les fiches de poste ;
- la création d'une indemnité compensatrice pour les catégories C et B ;

Sans ces mesures, la lassitude et l'incompréhension des agents — que nous constatons quotidiennement dans les centres — ne feront que s'accroître.



# DÉCLARATION LIMINAIRE

Les remontées de terrain convergent, la JDC est physiquement éprouvante et dépasse largement les sujétions initiales du métier.

La CFDT demande également la création d'une Formation spécialisée Risques Métier (FSR) dans chaque ESNJ (y compris les futurs), afin d'apporter des réponses locales, adaptées à la réalité des sites.

A la suite des différentes annonces (journée de mobilisation, réorganisation, militarisation des postes, ...) les agents se questionnent et leur inquiétude grandit. Bon nombre d'entre eux se sentent aujourd'hui bafoués, assignés aux tâches les plus ingrates, non reconnus et, de surcroît, trop souvent soupçonnés d'exagérer leurs difficultés.

Les personnels civils constituent — ou constituaient — la colonne vertébrale de la JDC.

Ils portent la mission, au quotidien, avec professionnalisme et loyauté.

Mon Général,

Comme vous nous l'avez demandé depuis votre arrivée, la CFDT a relayé votre demande de confiance auprès des agents, et vous l'avez obtenue. Aujourd'hui, au-delà des mots, des signes tangibles doivent arriver afin de la préserver.

## **La CFDT vous alerte avec gravité :**

Le système repose sur des agents conscients des enjeux mais à bout, qui continuent malgré tout à tenir la mission par conviction et fidélité aux valeurs de l'Institution.

## **N'éteignez pas cette flamme !**

Merci de votre attention.

*« Seul le prononcé fait foi »*

Paris, le 3 décembre 2025 ●